

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022

## RESERVATION

Les conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les prestations vendues par téléphone, courrier et mail.

Le fait de donner un numéro de carte bancaire à titre de garantie ou de verser des arrhes engage le client envers l'hôtelier et implique son acceptation des conditions de vente.

## ARRIVEE/DEPART

Le jour de votre arrivée, notre équipe s'efforce de vous rendre la chambre disponible dès que possible, et au plus tard à 16h.

Le jour du départ, nous vous remercions de bien vouloir libérer la chambre à 11h, au plus tard.

## RESERVATION EN DIRECT

La réservation d'un séjour à « La Désirade » est conditionnée à **un versement d'arrhes de 30% du montant total des nuitées** (hors petit déjeuner et restauration), avec un minimum égal au montant de la 1<sup>ère</sup> nuitée, et un maximum égal à 4 nuitées.

- Les Avantages « **Réservation Anticipée** », « **Dernière minute** » et **certaines offres spéciales ponctuelles** impliquent le prélèvement de **100%** du montant des nuitées (hors petit-déjeuner et restauration) à la réservation.
- Certaines **offres spéciales ponctuelles, ainsi que l'avantage « Dernière Minute »** sont non annulables et non remboursables.
- Les avantages et offres spéciales sont **non cumulables** et **non rétroactives**.

## ANNULATION (art. n°1590 du Code Civil)

Toute réservation est **reportable** sans frais sur un séjour ultérieur de la saison en cours, à l'exception de certaines offres spéciales. Préavis jusqu'à J-5 (J-14 en haute saison)

- **Annulation jusqu'à J-5** (J-14 en très haute saison et week-ends de ponts), les arrhes versées seront remboursées, retenue de 30 € maximum.
- **Annulation au-delà de J-5** (J-14 en très haute saison et week-ends de ponts), toutes les arrhes versées seront conservées.
- Non présentation à la date prévue de début du séjour : la 1<sup>ère</sup> nuitée sera facturée, les arrhes versées seront conservées et le reste du séjour sera annulé.

Attention : un défaut d'organisation de vos transports vers votre lieu de vacances **ne pourra pas être considéré** comme un motif valable d'annulation.

## DEPART EN COURS DE SEJOUR

La 1<sup>ère</sup> nuitée et 50% des nuitées suivantes vous seront facturées (maximum 5 nuits).